

COMPTE-RENDU REUNION DU GTAL N°1

OBJET

Ce document rend compte des éléments qui ont été discutés par le Groupe de Travail des Acteurs Locaux (GTAL) lors de la première réunion, qui s'est tenue le 11 septembre 2012 à Monbéqui.

Cette réunion visait à établir un diagnostic du territoire sur le thème « Activités socio-économiques autour de la Garonne » dans le cadre du projet « Territoires fluviaux européens » (TFE) porté par le Syndicat mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG).

Ont participé à la réunion les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Commune
PINEL	Philippe	Aussonne
AUBIN	Hélène	Castelsarrasin
GIRARDI	Tobia	Castelsarrasin
BYCZYNSKI	Nicolas	Cc du Terroir de Grisolles et Villebrumier
MARSAC	Karine	Dieupentale
SABATIER	Christophe	Finhan
POISSE	Bernard	Finhan
LABORIE	David	Grisolles
SABATIER	Philippe	Grisolles
GOUZE	Claude	Mas Grenier
MASO	Natacha	Merville
TRECCANI	Marie-Thérèse	Merville
CRACCO	Denis	Merville / Grenade
DUVERNEUIL	Jérôme	Moissac
DUPPI	Jacques	Monbéqui
ROUSSEAUX	Xavier	Montech
TOPENOT	Marie-Claude	Saint-Nicolas-de-la-Grave
SIEURAC	Pierre	Saint-Nicolas-de-la-Grave
VALETTE	Christian	Verdun-sur-Garonne
BOUSCATIER	Claude	Verdun-sur-Garonne
MARTY	Alfred	Monbéqui

Etait excusé M. BLOUDEAU.

Etaient également présents :

Nom	Prénom	Organisme représenté
SANS	Fabienne	SMEAG
BOUSQUET	Hervé	Cabinet Lindenia
SIMONET	Guillaume	Université Toulouse

Ont assuré l'animation de la réunion : Stéphanie BROCHARD et Jean-Baptiste IRALOUR (cabinet MC2).

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction de la réunion

Introduction du thème « Activités socioéconomiques autour de la Garonne » (MC2)

Travail du groupe sur le thème

Conclusion et organisation des prochaines réunions

INTRODUCTION DE LA REUNION

L'objectif du projet TFE est de définir des actions concrètes pour permettre un fonctionnement plus équilibré du fleuve en tenant compte des services rendus par le fleuve et des activités humaines liées au fleuve.

Le GTAL est chargé de conduire la réflexion et de faire des propositions qui seront soumises au Comité de pilotage. Avant de réfléchir aux actions à mettre en œuvre, il est indispensable de se mettre d'accord collectivement sur l'état des lieux, les enjeux et les orientations.

Les 3 premières réunions du GTAL visent à poser le diagnostic « vécu », selon une approche thématique.

La thématique de la première réunion porte sur les activités socio-économiques autour de la Garonne qu'il est important de maintenir et développer dans le respect du fleuve.

Les thématiques des deux réunions suivantes seront : d'une part les espaces naturels et la biodiversité, d'autre part les crues et inondations.

Les règles de fonctionnement du groupe ont ensuite été exposées, puis chaque participant s'est présenté.

INTRODUCTION DU THEME

Les grandes catégories d'activités socio-économiques pré-identifiées sont :

- l'approvisionnement en eau potable,
- l'agriculture, ainsi que les activités liées à la forêt et aux peupleraies,
- l'industrie (gravières, agro-alimentaire, ...),
- les sports et loisirs (pêche, canoë, ski nautique, promenade sur berges, ...), à destination de la population locale et/ou d'une clientèle extérieure au territoire.

Sans qu'il s'agisse d'activités socio-économiques à proprement parler, trois autres éléments sont à intégrer dans la réflexion :

- l'urbanisation,
- le maillage du territoire par de grands axes de communication (RN, autoroute, voie ferrée, TGV), ceux situés dans le lit majeur créant par exemple des coupures dans les écosystèmes,
- la production et la gestion des déchets, voire des décharges sauvages.

TRAVAIL DU GROUPE SUR LE THEME « ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES AUTOUR DE LA GARONNE »

Les membres du groupe ont réfléchi collectivement, à l'oral, aux interactions actuelles entre les activités socio-économiques actuelles et le fleuve ainsi qu'aux opportunités de développement et menaces auxquelles les activités socio-économiques seront exposées en fonction des évolutions de la Garonne.

Leurs discussions sont synthétisées dans les tableaux suivants.

Atouts	●●●●	Faiblesses	●●●●
<p>L'amélioration de la qualité de l'eau La qualité de l'eau s'est améliorée depuis une vingtaine d'années. L'eau est visiblement plus claire. La réapparition du poisson sofie (toxostome) est un signe de l'amélioration de la qualité de l'eau.</p>	●●●	<p>Le manque d'eau, du fait de tous les usages Le niveau de la Garonne est en baisse, en hiver et surtout en été. C'est en partie dû au réchauffement climatique, mais pas seulement : les usages sont en cause. Tous les usages autour de la Garonne ponctionnent l'eau du fleuve, le manque d'eau est aujourd'hui le problème n°1 de la Garonne. Mais ce n'est pas pour autant un problème nouveau, il date de plusieurs décennies.</p>	●●●
<p>L'enrichissement des sols par les alluvions Au-delà de la ressource en eau que le fleuve constitue pour les agriculteurs, les alluvions enrichissent les terres agricoles et sylvicoles.</p>	●●	<p>La dépendance de l'agriculture par rapport au fleuve L'agriculture dépend très fortement de l'irrigation aujourd'hui ; l'irrigation est la première destination de l'eau prélevée dans la Garonne. Il y a 50 ans les agriculteurs n'irriguaient pas ou très peu, mais aujourd'hui on n'envisage pas une agriculture sans irrigation. Des asperseurs tournent en pleine chaleur et certains se demandent si c'est bien raisonnable.</p>	●●●
<p>L'existence de sites Natura 2000 Les sites Natura 2000¹ ont un effet positif sur le territoire, ils permettent de protéger les milieux tout en sensibilisant la population locale.</p>	●●	<p>Les déséquilibres liés à l'exploitation de gravières L'exploitation de gravières depuis 50 ans contribue fortement à la baisse du niveau d'eau, à la disparition des zones humides ainsi qu'à la déprise des terres agricoles Les extractions massives de graviers dans le lit mineur ont contribué à l'enfoncement du lit². La Garonne devient de plus en plus un torrent.</p>	●●●

¹ Il s'agit de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Ils sont délimités dans le but d'assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

² En complément des discussions du GTAL, il nous paraît important de distinguer les effets des gravières (dans la plaine) et les effets des extractions en lit mineur. Aujourd'hui, les extractions dans le lit sont arrêtées et interdites.

Atouts	●●●●	Faiblesses	●●●●
<p>Des initiatives locales pour entretenir les berges Des collectivités organisent des journées de ramassage des déchets en bord de Garonne. Des collectivités comme des particuliers sont conscients que poser de gros blocs de pierre auprès des accès à la Garonne n'est pas la solution pour éviter les décharges sauvages et le piétinement des bandes enherbées.</p>	●●	<p>Un défaut d'entretien du domaine public fluvial La Garonne est classée en domaine public fluvial. Lorsque les terrains sont en amodiation, les locataires entretiennent leur parcelle ; mais lorsqu'ils sont inoccupés, l'Etat n'assure pas leur entretien. La police de l'eau ne joue pas son rôle.</p>	●●
<p>L'insertion des peupliers dans le paysage de Garonne Les peupliers font aujourd'hui partie du paysage de la Garonne, ils permettent de la localiser.</p>	●	<p>La survivance de décharges sauvages Il existe des décharges sauvages sur des terrains inoccupés appartenant à l'Etat. Le dépôt de ces déchets est le fait d'habitants du territoire et de personnes de passage. Il s'agit de déchets ménagers et de déchets d'entreprises artisanales qui ainsi ne paient pas de taxes auprès de déchetteries.</p>	●●
		<p>La faible accessibilité et visibilité du fleuve La Garonne est peu accessible et peu visible. Le manque de visibilité du fleuve est lié à un défaut d'entretien de la ripisylve, c'est-à-dire de la végétation des berges. Des manifestations comme la descente de la Garonne en radeau (« Garonna ») permettaient de donner une autre image du fleuve à la population, mais elles ont cessé.</p>	●●
		<p>La vulnérabilité de l'agriculture lors des crues L'agriculture peut être lourdement touchée lors des inondations (effondrement des terrains en bord de Garonne, perte de récoltes).</p>	●

Atouts	●●●●	Faiblesses	●●●●
		<p>Le dépeuplement piscicole Les obstacles en aval du territoire (ex. la centrale de Golfech) empêchent la remontée des poissons et contribuent au dépeuplement piscicole de la Garonne. Par suite les pêcheurs ont abandonné la Garonne et se concentrent sur les plans d'eau.</p>	●
		<p>Les effets de l'urbanisation Les Communes riveraines de la Garonne ont vu leur population augmentée de façon importante sous l'effet de l'attractivité de Toulouse et l'accessibilité des terrains. Cet afflux crée une pression foncière, notamment en bordure des zones inondables. Les nouvelles populations n'ont pas le même rapport au fleuve que les familles qui ont la mémoire de la vie auprès de la Garonne.</p>	●
		<p>Les effets négatifs des endiguements Les endiguements et enrochements du fleuve ont contribué à massacrer la Garonne. Le phénomène d'éponge ne se fait plus.</p>	●
		<p>Les évolutions liées au changement climatique Les dysfonctionnements du fleuve (le manque d'eau en particulier) sont dus avant tout aux usages ; le changement climatique contribue à les renforcer sans en être le principal élément d'explication.</p>	●

Opportunités	●●●●	Menaces	●●●●
<p>Des possibilités de valorisation de la Garonne Quelques ouvertures pourraient être faites pour permettre de voir le fleuve. Un projet de sentier non goudronné le long de la Garonne permettrait de valoriser le site et de le rendre accessible.</p>	●●	<p>Des pressions croissantes sur la ressource en eau Les nappes phréatiques s'appauvrissent et les bras morts ne sont plus alimentés. Les prélèvements d'eau sont destinés à des territoires de plus en plus éloignés des rives de la Garonne. Les volumes d'eau prélevés ne diminuent pas car lorsque les consommations agricoles sont en baisse, la Compagnie des Coteaux cherche à compenser le manque à gagner en prospectant auprès des particuliers pour l'irrigation de leur jardin ou de leur pelouse.</p>	●●●
<p>Une réflexion possible sur l'apport du fleuve pour les autres activités économiques La Garonne offre des terres riches ; il existe des marges de manœuvre pour développer l'agriculture biologique, raisonnée sur le territoire. Des installations hydroélectriques au fil de l'eau pourraient être mises à l'étude.</p>	●●	<p>Le mauvais entretien des berges La Garonne se referme sur elle-même. L'entretien des berges justifierait de réhabiliter la fonction de cantonnier et d'embaucher du personnel dédié à cette tâche au niveau des collectivités. Mais les moyens manquent.</p>	●●
<p>Un potentiel de développement du tourisme La Garonne a un avenir touristique à condition que l'on en prenne soin. Il existe un potentiel de développement du tourisme vert. A titre de comparaison, le Canal attire beaucoup de touristes, car beaucoup d'efforts sont entrepris pour l'aménager.</p>	●	<p>Le développement des gravières Aujourd'hui les projets d'aménagement de gravières manquent de stratégie générale, le développement est anarchique, ils se font n'importe où. Le risque est que le territoire se transforme en gruyère comme entre Toulouse et Saint-Gaudens.</p>	●●
<p>Une reconversion possible des peupleraies Des noyers, noisetiers, chênes... par exemple pourraient</p>	●	<p>Le gaspillage de l'eau et le manque de considération des abords du fleuve</p>	●

Opportunités	●●●●	Menaces	●●●●
être plantés sur les terrains des peupleraies.		<p>Les collectivités comme les particuliers gaspillent l'eau en arrosant les pelouses et massifs toute l'année ou les verges en pleine après-midi. Les conseils pour l'arrosage doivent être répétés régulièrement.</p> <p>Les gens s'avancent en voiture jusqu'en bord de Garonne, ce qui détériore notamment les bandes enherbées.</p>	
<p>Une meilleure connaissance du fleuve Au-delà des recensements piscicoles existants, réaliser un film sous-marin dans la Garonne pourrait permettre de mieux connaître l'évolution du fleuve et du peuplement piscicole notamment.</p>	●	<p>Le devenir des peupleraies L'exploitation de peupliers est en perte de vitesse du fait notamment de la baisse du niveau d'eau, et de la chute des cours du bois. La filière n'a pas engagé de réflexion prospective sur le devenir des peupleraies. Aujourd'hui, en fin d'exploitation d'une peupleraie, une part importante des terrains est transformée en terres agricoles.</p>	●

CONCLUSION

Trois grandes menaces sont aujourd’hui à traiter :

- le manque d’eau : on ne peut continuer à prélever comme on le fait, ou sinon on condamne le fleuve. Les peupleraies notamment sont menacées, les barques (hormis les canoës) naviguent de plus en plus difficilement. La poursuite de l’exploitation de gravières et la création de nouvelles gravières accentueront ce problème.
- le manque d’entretien des berges, qui rend de plus en plus difficile l’accès au fleuve : plus on délaissera les berges, moins la Garonne sera accessible aux promeneurs, aux pêcheurs et aux autres usagers.
- le manque de discipline des usagers et riverains, dont certaines pratiques contribuent à « abimer » et « salir » le fleuve : le dépôt de déchets, le parking sauvage sur les berges, etc. sont vraiment problématiques. Ce manque de respect du fleuve condamne le développement d’un tourisme responsable qui pourrait se pratiquer sur le fleuve et sur ses berges.

Face à ces constats alarmants, plusieurs participants ont demandé à être renseignés sur les missions et les actions menées dans ces domaines par le SMEAG et l’agence de l’eau Adour-Garonne.

Il a été décidé que 10 minutes seront consacrées à ce sujet durant la prochaine réunion.

ORGANISATION DES PROCHAINES REUNIONS

A l’issue de la réunion, l’organisation des réunions n°2 et n°3 a été discutée collectivement ; il en résulte le planning suivant :

R	Thème/Objectif	Date	Horaire	Lieu
R2	Espaces naturels et biodiversité	Mardi 2 octobre	19h00 – 21h00	Monbéqui ou Finhan, à confirmer
R3	Crues et inondations	Jeudi 11 octobre	19h00 – 21h00	A préciser
R4	Hiérarchiser les enjeux	La date sera fixée lors de la réunion n°2 (a priori dans la semaine du 5 au 9 novembre)	A préciser	A préciser

COMPTE-RENDU REUNION DU GTAL N°2

OBJET

Ce document rend compte des éléments qui ont été discutés par le Groupe de Travail des Acteurs Locaux (GTAL) lors de la 2^{ème} réunion, qui s'est tenue le 02 octobre 2012 à Mas-Grenier.

Cette réunion visait à établir un diagnostic du territoire sur le thème « Espaces naturels et biodiversité autour de la Garonne » dans le cadre du projet « Territoires fluviaux européens » (TFE) porté par le SMEAG.

Ont participé à la réunion les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Commune
DESCAZEUX	Thierry	Mas Grenier
AUBIN	Hélène	Castelsarrasin
GIRARDI	Tobia	Castelsarrasin
BYCZYNSKI	Nicolas	Cc du Terroir de Grisolles et Villebrumier
MARSAC	Karine	Dieupentale
SABATIER	Christophe	Finhan
POISSE	Bernard	Finhan
MASO	Natacha	Merville
TRECCANI	Marie-Thérèse	Merville
CRACCO	Denis	Merville / Grenade
DUVERNEUIL	Jérôme	Moissac
DUPPI	Jacques	Monbéqui
ROUSSEAU	Xavier	Montech
TOPENOT	Marie-Claude	Saint-Nicolas-de-la-Grave
SIEURAC	Pierre	Saint-Nicolas-de-la-Grave
BOUSCATIER	Claude	Verdun-sur-Garonne

Etaient excusés M. PINEL, M. SABATIER Ph, M. VALETTE.

Etaient également présents :

Nom	Prénom	Organisme représenté
SANS	Fabienne	SMEAG
SIMON	Paul	SMEAG
BOUSQUET	Hervé	Cabinet Lindenia
SIMONET	Guillaume	Université Toulouse

Ont assuré l'animation de la réunion : Stéphanie BROCHARD et Jean-Baptiste IRALOUR (cabinet MC2).

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Validation du compte-rendu de la réunion n°1
Présentation du SMEAG et de l'agence de l'eau Adour-Garonne
Introduction du thème « Espaces naturels et biodiversité »
Travail du groupe sur le thème
Conclusion
Organisation des prochaines réunions

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION N°1

Suite à l'envoi par e-mail du compte-rendu de la première réunion, deux membres du groupe ont formulé des remarques. Celles-ci concernaient :

- d'une part l'importance accordée à la question des gravières, les deux personnes jugeant les menaces liées aux gravières insuffisamment mises en avant,
- d'autre part la formulation, dans la conclusion (p.8), des trois grandes menaces à traiter, l'une des deux personnes ayant souligné qu'ainsi rédigées elles pouvaient paraître contradictoires.

En réponse à ces remarques, des modifications ont été proposées au groupe dans le tableau opportunités/menaces et dans la partie conclusive. Concernant la question des gravières, le groupe étant partagé sur l'importance relative de cette menace dans les années à venir par rapport à d'autres types de menaces, un compromis a été trouvé.

La version amendée et définitive du compte-rendu sera adressée aux membres du groupe.

PRESENTATION DU SMEAG ET DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En réponse à la demande de l'un des membres du groupe formulée lors de la première réunion, Fabienne SANS a présenté le Syndicat mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG).

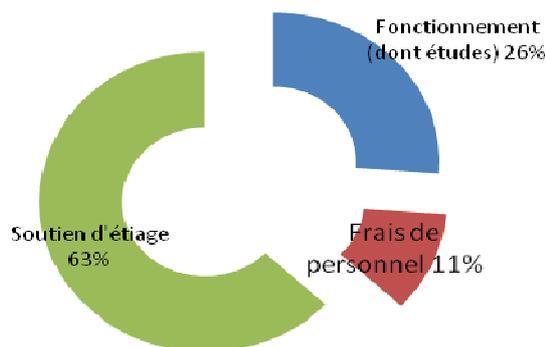
Le SMEAG est **une structure publique dont les membres sont 6 collectivités territoriales** : les Conseils régionaux Aquitaine et Midi-Pyrénées, et les 4 Conseils généraux traversés par la Garonne. Les collectivités membres du SMEAG ne lui ont transféré aucune de leurs compétences : le SMEAG ne se substitue pas à ses membres. Celles-ci ont créé le SMEAG pour qu'il soit **avant tout une structure politique de concertation** : le SMEAG est un lieu de discussion et d'échanges pour ses collectivités membres. Le SMEAG fonctionne avec une équipe technique de 15 personnes.

Le SMEAG intervient à plusieurs échelles :

- à l'échelle du fleuve : il anime des études et des plans. A titre d'exemple, **il est responsable du Plan de gestion d'Étiage (PGE)** ; pour le mettre en œuvre, le SMEAG travaille notamment avec EDF pour que l'entreprise effectue des lâchés d'eau lorsque le débit du fleuve est trop faible. Actuellement le SMEAG conduit la révision du PGE. Il travaille également à l'élaboration du programme d'actions lié au classement de la Garonne en zone Natura 2000 et à la préparation d'un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) pour la Garonne.
- à une échelle locale : il accompagne les collectivités locales dans leurs projets, lorsque celles-ci le sollicitent (notamment les Communautés d'agglomération du Muretain et d'Agen, ainsi que la Communauté urbaine du Grand Toulouse). Il propose aussi de porter, lorsque cela apparaît nécessaire, une étude globale pour répondre à un problème local (ex. Etude et programme d'action de la Garonne hydroélectrique entre BousSENS et Carbone).
- à une échelle transfrontalière : il mène des projets de coopération dans le cadre de programmes européens. Le projet « Territoires fluviaux européens » a vu le jour grâce à un partenariat avec des territoires espagnols et portugais, l'objectif du projet étant à cet égard de s'enrichir des pratiques existantes autour d'autres fleuves européens.

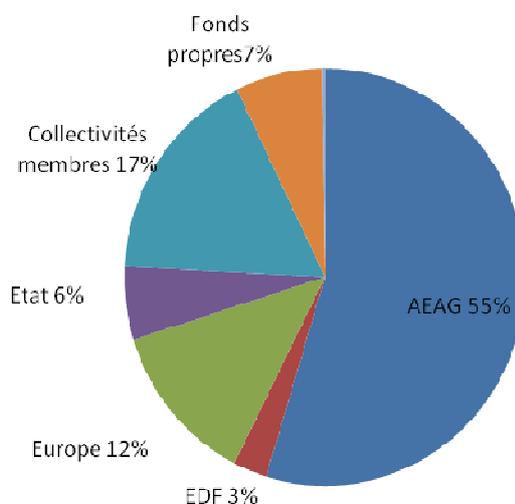
Le budget annuel du SMEAG oscille entre 3 et 4 millions d'euros.

Du côté des dépenses, le soutien d'étiage mobilise 63% des fonds.



Du côté des recettes, les subventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne représentent 55% du budget du SMEAG (25% si l'on ne compte pas les aides de l'agence pour le soutien d'étiage). L'Etat apporte 6% des recettes du SMEAG, il apporte moins de financements que l'Union européenne (12%) et les collectivités membres (17%).

L'agence de l'eau Adour-Garonne est ainsi le principal partenaire financier du SMEAG.



En complément de cette présentation du SMEAG, des éléments d'information sur le fonctionnement de l'agence de l'eau Adour-Garonne ont également été apportés au groupe.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un **établissement public de l'Etat créé par la loi en 1964**. Son périmètre d'intervention inclut les bassins de la Garonne, de l'Adour, de la Dordogne, de la Charente et des fleuves côtiers.

Sa mission générale est de lutter contre la pollution et de protéger l'eau et les milieux aquatiques (c'est-à-dire à la fois les cours d'eau, les zones humides et les zones littorales). Pour répondre à cette mission, l'agence intervient dans 6 domaines :

- la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource en eau,
- la limitation de l'impact sur la ressource en eau des activités humaines,
- le maintien des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques,
- la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire,
- les eaux souterraines.

L'agence fonctionne comme **un « coordinateur » de tous les acteurs qui interviennent en lien avec les milieux aquatiques**, en particulier les usagers des milieux aquatiques et les maîtres d'ouvrages locaux.

Les usagers sont tous les acteurs du territoire qui « interagissent » avec les milieux aquatiques (par exemple en prélevant de l'eau, en la stockant, en pêchant, en polluant les milieux, ...). Parce qu'ils « utilisent » d'une façon ou d'une autre les ressources naturelles des milieux aquatiques, les usagers paient des redevances. Cet argent est collecté par l'agence de l'eau.

L'agence redistribue cet argent sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrages sont les structures qui réalisent chacune sur leur périmètre d'intervention des études, des travaux et des suivis pour assurer l'entretien et la protection des milieux aquatiques. Les maîtres d'ouvrage peuvent être des Communes, des syndicats de rivière, des fédérations de pêche, ...

INTRODUCTION DU THEME « ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE »

La notion d'espaces naturels englobe différents types de milieux tels que les zones humides, les prairies, les bras morts, les îlots, les plages de galets et les forêts alluviales (chênes-frênes-ormes et saules-peupliers).

La biodiversité est la diversité des espèces faunistiques et floristiques, qu'il s'agisse d'espèces courantes / communes ou d'espèces remarquables / patrimoniales.

TRAVAIL DU GROUPE SUR LE THEME « ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE »

Les membres du groupe ont réfléchi collectivement, à l'oral, aux éléments caractéristiques des espaces naturels et de la biodiversité autour de la Garonne ainsi qu'aux opportunités de développement et menaces auxquelles les espaces naturels et la biodiversité seront exposés dans les années à venir, notamment en fonction des évolutions de la Garonne.

Leurs discussions sont dans un premier temps restituées de façon détaillée, puis dans un second temps synthétisées dans deux tableaux atouts/ faiblesses et opportunités/menaces.

L'homme et le fleuve font partie de la biodiversité

Penser la biodiversité et sa préservation est une approche globale qui doit tenir compte de la faune et de la flore, mais également de l'homme et du fleuve. Tous ces éléments interagissent, leurs **interactions** ont un impact sur la biodiversité entendue comme un équilibre entre les espèces. En ce sens il n'existe pas une définition statique de la biodiversité.

L'homme fait partie de la biodiversité : il détruit des habitats spécifiques à une espèce et construit des habitats propices au développement d'autres espèces. Le **fauchage** réalisé par l'homme a été cité en exemple : il a permis sur certains espaces de faire apparaître des **orchidées**, et avec une gestion adaptée (fauche tardive après le cycle de la plante), il permet leur maintien. A l'inverse, si l'homme ne fauche pas, il peut favoriser le développement d'espèces invasives au détriment des espèces locales.

Plus globalement, les **politiques menées dans les années 1960** (aménagement du fleuve, développement de monocultures et de productions intensives) ont contribué à détériorer la biodiversité. Les aménagements tels que les plans d'eau ont favorisé l'arrivée (ou le retour) d'espèces d'oiseaux et en ont défavorisé d'autres.

Aujourd'hui, les **chasseurs** ont un rôle important de régulation de certaines espèces, par exemple concernant la population de **lièvres**, qui a augmenté. Les chasseurs sont également chargés de réguler la présence du **ragondin**, qui figure parmi les espèces invasives ; il est aujourd'hui moins présent qu'il y a quelques années sur le territoire. Les chasseurs n'ont toutefois pas réussi à réintroduire le **faisan** sur le territoire.

La biodiversité autour de la Garonne doit beaucoup à la **présence de l'eau**. Si la ressource en eau disparaissait, la biodiversité diminuerait beaucoup. La baisse du niveau d'eau de la Garonne a entraîné la disparition des **forêts alluviales** et la dégradation, la déconnexion ou même l'assèchement des **bras morts**.

La biodiversité du territoire a globalement diminué depuis une vingtaine d'années

Les **zones humides** disparaissent du fait de l'enfoncement du lit et de la baisse du niveau des nappes phréatiques. C'est à la fois un espace naturel en soi qui disparaît et un habitat qui abritait des espèces particulières. Une fois asséchés, les terrains sont souvent mis en culture. Les exploitants agricoles cultivent par exemple du maïs. Le maïs étant apprécié des **sangliers**, ces derniers peuvent se multiplier alors que des espèces aquatiques disparaissent. Le petit gibier tend à se raréfier également.

Aujourd'hui, entre Toulouse et Saint-Nicolas-de-la-Grave **le brochet** a pratiquement disparu, parce qu'il ne peut plus frayer dans les bras morts. Il s'agit d'un signe inquiétant pour la biodiversité car le peuplement de brochets est un indicateur de la qualité de l'habitat aquatique. Le soutien d'alevinage du brochet permet le maintien de sa présence et la restauration des frayères à brochets pourrait permettre de renforcer sa présence.

D'autres espèces piscicoles sont devenues de plus en plus rares sur le territoire, en particulier **les aloses, les lamproies marines et les anguilles**. Les barrages (comme

celui de Golfech), les installations hydroélectriques (comme celle du Bazacle) et les autres obstacles sur le fleuve et ses affluents limitent, voire bloquent, la circulation des poissons. S'ils parviennent à remonter le cours d'eau, ils peuvent être broyés par les turbines d'une usine hydroélectrique à la dévalaison. La sur-pêche dans l'estuaire de la Gironde a également aggravé la disparition des aloses et des civelles.

A l'inverse des espèces invasives se sont développées, comme **le silure**. Sans parler d'espèces invasives, les peuplements de **poissons blancs** (les gardons par exemple) sont plus nombreux. De façon générale, il y a moins d'espèces « remarquables » et plus d'espèces « courantes ». La Garonne n'apparaît pas comme le dernier grand fleuve européen pour la circulation de poissons migrateurs.

La **ripisylve** et les **forêts** jouent notamment un rôle d'absorption du **CO₂** et de filtre des **nitrites**, la disparition de la ripisylve et des boisements crée un déséquilibre : les concentrations en nitrates dans l'eau de Garonne sont aujourd'hui fortes, et favorisent le développement d'**algues**. La présence d'algues est également liée à la diminution des débits.

Signe qu'il y a toujours des poissons dans la Garonne, il y a toujours des oiseaux qui s'abritent le long du fleuve ou auprès des plans d'eau. A cet égard, le **plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave** est un site emblématique du territoire pour l'observation des oiseaux, notamment des canards sauvages. Les peuplements d'oiseaux ont toutefois évolué : certaines espèces ont disparu (comme le **perdreau**), d'autres sont apparues.

Les **cormorans**, qui ne sont pas un signe de biodiversité « remarquable » sont plus nombreux qu'il y a 20 ans, mais leur population tend à se stabiliser sous l'effet des tirs de régulation. Quant aux **hirondelles de sable**, elles construisaient des abris dans les falaises le long de la Garonne. Les extractions de matériaux et l'installation de carapaces en enrochements sur les berges de Garonne ont fait disparaître leurs habitats. Elles peuvent s'installer dans les gravières, mais l'exploitation de celles-ci ne permet pas d'avoir un habitat pérenne.

Le **frelon asiatique** est une espèce invasive qui s'est développée dans le couloir de la Garonne. Sa présence le long du fleuve est peut-être liée à l'installation de ruches par les arboriculteurs présents sur les bords de Garonne. Le frelon asiatique aurait désormais un prédateur, la bondrée apivore qui est un oiseau migrateur.

La biodiversité risque d'être de plus en plus menacée

Le développement et l'étalement de **l'agglomération toulousaine** est une menace pour la biodiversité et les espaces naturels. Il faudrait commencer par protéger les zones les plus proches de Toulouse. Par exemple, le projet de Parc des Expositions a donné lieu à une étude d'impact environnemental. L'étude conclut à la possibilité de construire le bâtiment sur une petite portion du périmètre, le reste du périmètre pourrait être consacré à la préservation de la biodiversité, mais elle évoque également la possibilité, à long terme, de construire des bâtiments sur l'ensemble du périmètre.

A la question « comment enrayer la disparition des forêts alluviales ? », le groupe identifie deux pistes d'actions :

- la remise en place d'une **incitation fiscale** avantageuse pour les exploitants. Cette mesure ne relève pas de la compétence des acteurs du territoire. Son effet

dépendrait de la ressource en eau disponible, notamment pour arroser les arbres les 3 premières années (arrosage nécessaire pour le départ de la plante, la nappe souterraine étant maintenant trop basse).

- **l'amodiation**¹ par l'Etat de ses terrains **aux collectivités territoriales**. La Commune de Mas-Grenier a ainsi pris en amodiation 18 hectares qu'elle a replantés.

Le groupe considère qu'à l'échelle du territoire la marge de manœuvre est limitée, notamment du fait du classement de la Garonne en **domaine public fluvial** (DPF). Mais des actions sont possibles, et pourraient être engagées progressivement, au fur et à mesure des évolutions qui dépassent le territoire mais s'imposent à lui.

Le **changement climatique** est un exemple de ces évolutions : il apparaît inéluctable, et il entraînera des migrations d'espèces et une disparition des zones humides, mais il reste important aujourd'hui de préserver les zones humides existantes.

Les dispositifs de protection des habitats, de la faune et de la flore ne doivent pas les couper de l'homme, au risque d'être contre-productifs

Il existe des zones **Natura 2000**, la Garonne dans son ensemble est une zone Natura 2000, mais le fait est que les actions réalisées et/ou prévues sur ces zones sont méconnues, et ce zonage peut sembler inefficace.

Le SMEAG est animateur Natura 2000, la mise en œuvre des actions sera engagée après la réunion du comité de pilotage du programme et la décision du Préfet. Les actions bénéficieront de fonds européens. Une action pourrait viser l'élimination des décharges sauvages par exemple.

La protection des espaces naturels peut avoir des effets contraires à ceux recherchés. A Mas-Grenier, sur une portion de territoire le long de la Garonne, différents dispositifs de protection des espaces naturels et de la biodiversité se superposent : cette portion de territoire fait partie de la zone Natura 2000 Garonne, elle forme également une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et fait l'objet d'un **arrêté de protection de biotope**². L'arrêté de protection de biotope a conduit à une multiplication des **ronciers** sur les berges, l'entretien mécanique y étant interdit. La Commune a défendu l'idée qu'un jeune agriculteur puisse laisser ses bêtes brouter sur ces espaces pour entretenir les prairies, l'espace est ainsi à nouveau entretenu. En ce sens, **adapter les activités humaines** à la biodiversité semble **plus optimal que l'arrêt de toutes les activités**.

La biodiversité actuelle est une richesse qu'il faut faire découvrir localement

La biodiversité actuelle reste une **richesse** du territoire. L'**aspect sinueux** de la Garonne, ses **méandres** sont des éléments caractéristiques qui contribuent à la biodiversité et la qualité des paysages du territoire. Des îles de la Garonne ont disparu

¹ L'amodiation est un acte juridique par lequel l'Etat peut concéder à un autre acteur le droit d'utiliser une partie du domaine public pour une période déterminée.

² L'arrêté de protection de biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées ; il fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux, ...).

suite au dragage des fonds, aujourd’hui toutefois des **îlots** se reforment par endroit sur la Garonne.

Pour protéger la biodiversité il peut être nécessaire de protéger un espace et/ou une espèce à un moment donné, mais créer de sanctuaire ne paraît pas la solution. Il est surtout nécessaire d’**informer** et de **sensibiliser** pour **faire découvrir** les espaces naturels et la biodiversité du territoire. Certains membres du GTAL pensent que les personnes peuvent rechercher et trouver elles-mêmes de l’information sur la biodiversité et les espaces naturels du territoire, mais la majorité pense qu’il est important de mener des actions d’information car il s’agit d’atteindre des publics qui ne connaissent pas outre mesure la nature et s’y intéressant peu pour l’instant.

Afin de toucher ces publics, l’information pourrait passer par des fiches explicatives jointes aux factures d’eau.

Atouts	●●●●	Faiblesses	●●●●
<p>La ressource en eau enrichit la biodiversité du territoire. L'aspect sinueux de la Garonne, ses méandres sont des éléments caractéristiques qui contribuent à la biodiversité et la qualité des paysages du territoire. Des îles de la Garonne ont disparu suite au dragage des fonds, aujourd'hui toutefois des îlots se reforment par endroit sur la Garonne.</p>	●●●	<p>La biodiversité du territoire a globalement diminué depuis au moins une vingtaine d'années. Concernant les peuplements piscicoles, de façon générale, il y a moins d'espèces « remarquables » et plus d'espèces « courantes ». La baisse du niveau d'eau de la Garonne a entraîné la disparition des forêts alluviales et la déconnexion voire l'assèchement des bras morts.</p>	●●●
<p>L'homme fait partie de la biodiversité. Il contribue à la biodiversité. Aujourd'hui, les chasseurs ont un rôle important de régulation de certaines espèces (par exemple les ragondins).</p>	●●●	<p>La protection réglementaire des espaces naturels peut avoir des effets contreproductifs. Les dispositifs de protection ne sont pas adaptés lorsqu'ils coupent les habitats et la biodiversité des hommes.</p>	●●●
<p>Il existe une diversité importante d'espèces d'oiseaux sur le territoire. Il y a toujours des oiseaux qui s'abritent le long du fleuve ou auprès des plans d'eau. A cet égard, le plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave est un site emblématique du territoire pour l'observation des oiseaux.</p>	●●	<p>L'activité humaine peut détruire des pans de biodiversité. Les politiques menées dans les années 1960 (aménagement du fleuve, développement de monocultures et de productions intensives) ont contribué à détériorer la biodiversité.</p>	●●
		<p>Le classement de la Garonne en domaine public fluvial Le DPF limite l'accessibilité du fleuve et les possibilités d'intervention des acteurs du territoire alors que l'Etat n'entretient pas le DPF.</p>	●●

Opportunités	●●●●	Menaces	●●●●
<p>Il est nécessaire d’informer et de sensibiliser. La biodiversité actuelle est une richesse qu’il faut faire découvrir localement.</p>	●●●	<p>Le développement et l’étalement de l’agglomération toulousaine Ce développement peut être une menace pour la biodiversité et les espaces naturels. Il faudrait commencer par protéger les zones les plus proches de Toulouse.</p>	●●●
<p>L’amodiation par l’Etat de ses terrains aux collectivités territoriales Ce dispositif peut être un outil pour agir localement. L’amodiation peut permettre aux acteurs du territoire de préserver les espaces naturels et la biodiversité.</p>	●●	<p>Le changement climatique Il apparaît inéluctable. Il entraînera des migrations d’espèces et une disparition des zones humides</p>	●●
		<p>L’effet conjugué du manque d’eau, des barrages, de l’enfoncement du lit, de la pollution, de la disparition de zones humides et de la surpêche L’ensemble de ces facteurs constituent une menace pour la diversité et la qualité de la faune piscicole, en particulier pour les poissons migrateurs.</p>	●●

CONCLUSION

Les espaces naturels et la biodiversité du territoire ont été riches et le sont encore (modérément et avec des espèces différentes) mais ils sont globalement menacés. L'enjeu réside dans la mise en œuvre d'actions locales pour faire connaître ce patrimoine naturel, et le protéger tout en laissant l'homme interagir avec ces milieux.

ORGANISATION DES PROCHAINES REUNIONS

A l'issue de la réunion, l'organisation des réunions n°3 et n°4 a été discutée collectivement ; il en résulte le planning suivant :

R	Thème/Objectif	Date	Horaire	Lieu
R3	Crues et inondations	Jeudi 11 octobre	19h00 – 21h00	Monbéqui
R4	Hiérarchiser les enjeux	Jeudi 15 novembre	19h00 – 21h00	Finhan

COMPTE-RENDU – REUNION DU GTAL N°3

OBJET

Ce document rend compte des éléments qui ont été discutés par le Groupe de Travail des Acteurs Locaux (GTAL) lors de la 3^{ème} réunion, qui s’est tenue le 11 octobre 2012 à Monbéqui.

Cette réunion visait à établir un diagnostic du territoire sur le thème « Crues et inondations » dans le cadre du projet « Territoires fluviaux européens » (TFE) porté par le SMEAG.

Ont participé à la réunion les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Commune
PINEL	Philippe	Aussonne
AUBIN	Hélène	Castelsarrasin
GIRARDI	Tobia	Castelsarrasin
BYCZYNSKI	Nicolas	Cc du Terroir de Grisolles et Villebrumier
MARSAC	Karine	Dieupentale
SABATIER	Christophe	Finhan
POISSE	Bernard	Finhan
SABATIER	Philippe	Grisolles
MASO	Natacha	Merville
LEFEVRE	Marie-Claude	Merville
TRECCANI	Marie-Thérèse	Merville
CRACCO	Denis	Merville / Grenade
DUPPI	Jacques	Monbéqui
SIEURAC	Pierre	Saint-Nicolas-de-la-Grave
VALETTE	Christian	Verdun-sur-Garonne
BOUSCATIER	Claude	Verdun-sur-Garonne

Etaient excusés Mme TOPENOT, M. DUVERNEUIL et M. ROUSSEAUX.

Etaient également présents :

Nom	Prénom	Organisme représenté
SANS	Fabienne	SMEAG
SIMON	Paul	SMEAG
BOUSQUET	Hervé	Cabinet Lindenia
SIMONET	Guillaume	Université Toulouse

Ont assuré l’animation de la réunion : Stéphanie BROCHARD et Thomas CARLIER (cabinet MC2).

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Validation du compte-rendu de la réunion n°2
Introduction du thème « Crues et inondations »
Travail du groupe sur le thème
Conclusion
Organisation des prochaines réunions

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION N°2

Le groupe a apporté plusieurs précisions et formulé des remarques concernant le compte-rendu de la réunion n°2. Celles-ci portaient en particulier sur :

- l'importance accordée au rôle des chasseurs en matière de gestion des espèces et de contribution à la biodiversité, les chasseurs étant un groupe d'utilisateurs parmi d'autres (pêcheurs, promeneurs, riverains, ...),
- l'impact des activités humaines par rapport à celui de la protection réglementaire, les dispositifs de protection réglementaire peuvent avoir des effets contreproductifs, l'intervention humaine peut avoir des effets négatifs plus importants,
- la nécessité de sensibiliser le jeune public, dans une perspective à long terme, mais également les publics dont l'action peut avoir un effet dès à présent sur la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

En réponse à ces remarques, le compte-rendu a été revu. La version amendée du compte-rendu est adressée aux membres du groupe.

INTRODUCTION DU THÈME « CRUES ET INONDATIONS »

Une crue et une inondation sont deux phénomènes naturels, à distinguer l'un de l'autre :

- lorsque les eaux d'un cours d'eau montent, il s'agit d'une crue,
- lorsque, suite à une crue, l'eau déborde du lit du cours d'eau et se répand sur les terrains alentours, il s'agit d'une inondation.

Une crue participe au fonctionnement des écosystèmes, lorsqu'elle **inonde** les terrains alentours (en alimentant les zones humides et rechargeant les nappes phréatiques), et lorsqu'elle **érode** les berges (en entraînant le transport de sédiments et l'enrichissement des sols par le dépôt de ces sédiments).

Le risque d'inondation est la combinaison de 2 éléments : **un aléa** (qui correspond à la probabilité d'une inondation), et **des enjeux** (qui sont liés aux conséquences négatives potentielles pour la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine, ...).

Les actions de prévention et de réduction du risque d'inondations peuvent être classées en 4 catégories : connaître/informer, réglementer, protéger et surveiller/alerter.

TRAVAIL DU GROUPE SUR LE THÈME « CRUES ET INONDATIONS »

Les membres du groupe ont discuté collectivement, et à l'oral, pour préciser leur façon d'appréhender les crues et inondations de la Garonne, et pour définir dans quelle mesure ils jugent les crues et inondations acceptables.

Leurs discussions sont synthétisées dans les tableaux suivants.

Atouts	●●●●	Faiblesses	●●●●
<p>Les crues sont nécessaires et bénéfiques pour les milieux</p> <p>Les crues et inondations font partie de la vie du fleuve et sont bénéfiques pour les espaces naturels et la biodiversité, lorsque l'eau monte tranquillement.</p> <p>Les crues ne peuvent pas être empêchées, et sans elle, les milieux s'asphyxieraient. Les crues « nettoient » le cours d'eau et contribuent au maintien de la biodiversité. Elles rechargent les nappes phréatiques et enrichissent les sols.</p>	●●●	<p>Les crues sont plus rares, mais plus intenses</p> <p>Les crues et inondations se sont raréfiées, mais elles sont devenues plus rapides et plus fortes : l'eau monte plus vite et avec plus de force. L'intensité des crues augmente les risques de dégâts.</p> <p>Sur la cartographie informative des zones inondables (réalisée par les services de l'Etat), les zones de crues très fréquentes (c'est-à-dire annuelles) étaient inondées tous les ans ou tous les deux ans par le passé. Mais depuis 20 ans elles ne sont plus inondées que rarement.</p>	●●●
<p>Les gens ont su vivre avec les inondations annuelles de la Garonne</p> <p>Ils acceptent la Garonne telle qu'elle est.</p> <p>Dans les zones qui étaient inondées tous les ans ou tous les deux ans il y a une vingtaine d'années, on ne trouve presque que des maisons anciennes. Les gens surveillaient en permanence l'évolution des crues, en déplaçant des bâtons au fur et à mesure que l'eau montait, et utilisaient des barques pour se déplacer lorsque l'eau avait atteint un certain niveau.</p> <p>Les crues annuelles ne gênent pas lorsqu'elles interviennent au printemps, c'est-à-dire avant les périodes de cultures agricoles, mais celles de juin peuvent être dévastatrices.</p>	●●	<p>Les activités humaines et les aménagements ont un impact sur les crues</p> <p>Les interventions humaines ont renforcé l'intensité des crues et les risques de dégâts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prélèvements de graviers dans le lit du fleuve ont creusé le lit, qui est aujourd'hui plus profond de près de 2 mètres. Cet encaissement du lit entraîne une accélération du débit lors des crues. - La présence de gravières augmente les risques d'inondation, car elles sont protégées par des merlons (talus) qui forment des murs qui empêchent l'expansion des crues et augmentent les risques d'inondation en aval. - L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, surtout dans l'agglomération toulousaine, renforcent l'intensité des crues en aval. Aujourd'hui une crue de l'importance de celle de 2000 pourrait faire plus de dégâts du fait de l'artificialisation continue des sols. - Les digues et enrochements protègent les terrains à un endroit donné, mais aggravent les effets des crues en aval. Les enrochements sont très fréquents dans le 	●●●

Atouts	●●●●	Faiblesses	●●●●
		<p>Tarn-et-Garonne, ils couvrent 70% des berges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités (exploitations agricoles et maraîchères, zones d’habitations) se sont installées sur des terrains de plus en plus proches du fleuve. Le rapprochement des activités en bord de fleuve les rend d’autant plus vulnérables en cas d’inondations. - Le plan d’eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave freine l’écoulement de l’eau vers l’aval et en cas de crue l’eau est renvoyée en arrière provoquant de petites crues en amont du plan d’eau. - Lors de fortes précipitations, des lâchers d’eau au niveau des barrages en amont sont faits pour anticiper la montée du niveau d’eau de la retenue. Certains membres du groupe se demandent si ces lâchages n’amplifieraient pas les crues en aval. 	
<p>Les sols sont perméables sur le territoire Les terrains sont sableux donc perméables, ils permettent une bonne infiltration de l’eau, et l’eau ne stagne longtemps après les crues.</p>	●●	<p>L’érosion due aux crues de la Garonne est importante Les crues érodent les terrains en bord de fleuve : des terres d’alluvions, fertiles, s’en vont avec les crues.</p>	●●
<p>Les systèmes de surveillance et d’alerte ont été améliorés Suite à l’inondation de juin 2000, le site Vigicrue a été créé, il permet une meilleure information, en temps réel. Les Communes mettent également en place des plans communaux de sauvegarde (PCS).</p>	●	<p>Les gens connaissent mal le mécanisme des crues Ils méconnaissent les effets positifs des crues sur les espaces naturels et ne savent pas quelles solutions existent pour limiter les risques d’inondation. La population a perdu l’habitude de vivre avec les crues.</p>	●●
		<p>Des facteurs naturels peuvent renforcer l’importance des crues</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fonte des neiges, - le déversement des affluents dans la Garonne. 	●

Opportunités	●●●●	Menaces	●●●●
<p>Il faut stabiliser l'existant puisque revenir en arrière n'est pas possible.</p>	●●●	<p>Il manque une démarche globale, amont-aval, pour gérer les crues et le risque d'inondation</p> <p>Les aménagements réalisés à Toulouse ont déplacé les inondations vers Blagnac et Seilh ; ces Communes se sont aussi protégées et leurs aménagements ont accru les risques d'inondation plus en aval.</p> <p>Il faut une approche à l'échelle du fleuve. Il existe plusieurs Plans de prévention du risque d'inondations (PPRI) qui concernent des portions successives de la Garonne ; ils sont actuellement à géométrie variable et ne sont pas mis en cohérence.</p>	●●●
<p>Localement, il existe plusieurs types de mesures de prévention des risques d'inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existait auparavant des digues de terre ouvertes et des canaux/chenaux qui entouraient les parcelles agricoles (à Saint-Cassian par exemple). Ces canaux ont été comblés lorsque l'agriculture s'est intensifiée pour gagner de l'espace. Il faudrait les rouvrir. Des expérimentations (à Verdun-sur-Garonne) ont montré que les canaux rouverts sont très poissonneux. - Il faudrait prévoir des zones d'inondation calculées. Elles pourraient être conçues comme les casiers qui existe du côté de Marmande. Entourés de petites digues submersibles, ils forment des échappatoires et des réservoirs, et ils permettent de maîtriser les crues. - Des plantations et des haies seraient plus adaptées que des digues pour limiter les inondations et retenir le limon. Il faudrait également un boisement continu sur le linéaire et en profondeur vers l'intérieur des terres pour stabiliser les sols et limiter l'érosion. 	●●●	<p>Les indemnisations existantes en cas d'inondations ne compensent pas les pertes subies</p> <p>Les inondations comme celle de juin 2000 causent des dégâts importants. A cause de grosses inondations (1956, 1977, 2000) des agriculteurs ont subi de très lourdes pertes qui les ont mis en difficulté financière, et ils ont du cesser leur activité.</p> <p>Pour les agriculteurs il existe aujourd'hui des systèmes d'assurances mutualisées, mais il ne fonctionne pas car trop peu d'exploitants y cotisent. Il n'existe plus de dispositif de calamité agricole en cas de crue et d'inondation ; les exploitants se sont battus en 2000 pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle et obtenir des indemnisations.</p> <p>Pour une partie du GTAL, faire des cultures à forte valeur ajoutée près du fleuve reste risqué.</p>	●●●

Opportunités	●●●●	Menaces	●●●●
<p>La connaissance du fleuve par les riverains et usagers pourrait servir à adapter les aménagements au terrain</p> <p>Si leur avis était pris en compte lors des enquêtes publiques qui précèdent des travaux de voirie par exemple, les aménagements réalisés seraient plus adaptés au terrain, et les risques d'inondations et de dommages liés aux crues pourraient être limités.</p>	●●●	<p>Tout n'est pas acceptable pour la population</p> <p>Les gens n'acceptent plus que les aménagements réalisés augmentent le risque d'inondation et de dégâts.</p> <p>Il serait difficile aujourd'hui de détruire les enrochements, les travaux susciteraient des oppositions fortes, surtout en Tarn-et-Garonne où les gens se sentent protégés par tous les enrochements et sont habitués à voir la Garonne canalisée.</p> <p>Pour créer des zones d'inondation calculées, il faudrait que les personnes habitant dans ces zones acceptent de déménager, soient indemnisées, ou expropriées. Ce ne serait pas facile à mettre en œuvre.</p>	●●●
<p>En travaillant sur les affluents de la Garonne on agit également sur le fleuve.</p>	●	<p>Le risque d'érosion ne doit pas être sous-estimé</p> <p>Si l'on supprimait les enrochements, le bénéfice serait incertain car on augmenterait le risque d'érosion.</p> <p>Etant donné que le lit se déplace naturellement, des habitations pourraient être menacées à terme (à Ondes par exemple).</p> <p>Il faut s'assurer que certains secteurs ne deviennent pas des zones à risque du fait de l'érosion.</p>	●●
		<p>L'exploitation de nouvelles gravières aggraverait les risques d'inondation</p> <p>Si les projets de nouvelles gravières voient le jour, ce seront autant d'éléments qui renforceront les risques d'inondations. Celle prévue à Verdun par exemple couperait le fleuve de la zone d'expansion des crues.</p>	●●

Opportunités	●●●●	Menaces	●●●●
		<p>On ne s'adapte plus au fleuve Aujourd'hui on cherche trop à adapter le fleuve aux activités humaines et on ne s'adapte plus au fleuve. A force de vouloir lutter contre les crues on a fragilisé la biodiversité en modifiant le fonctionnement des écosystèmes.</p>	●

CONCLUSION

Les crues sont essentielles à la vie du fleuve. Elles peuvent être une menace pour les activités humaines à la fois par l'inondation et l'érosion des terrains. Les crues et inondations sont moins fréquentes, mais plus rapides et plus fortes.

La gestion des inondations sur le territoire dépend de la gestion des inondations en amont. Une démarche globale à l'échelle du fleuve est nécessaire. Il ne s'agit pas d'essayer de revenir en arrière, mais de stabiliser l'existant.

Les désenrochements et expropriations sont difficilement envisageables, mais il existe d'autres pistes d'action (la réouverture de canaux, la préservation de zones d'expansion des crues, la plantation de boisements et de haies sur des surfaces suffisamment conséquentes pour ralentir les crues et pour stabiliser les sols).

ORGANISATION DES PROCHAINES RÉUNIONS

A l'issue de la réunion, l'organisation de la réunion n°4 a été rappelée :

R	Thème/Objectif	Date	Horaire	Lieu
R4	Hiérarchiser les enjeux	Jeudi 15 novembre	19h00 – 21h00	Finhan

COMPTE-RENDU - REUNION DU GTAL N° 4

OBJET

La 4^{ème} réunion du Groupe de Travail des Acteurs Locaux (GTAL) s'est tenue le 15 novembre 2012 à Finhan. Elle visait à finaliser le diagnostic et engager la 2^{ème} phase du projet « Territoires fluviaux européens », consacrée aux propositions d'orientations et d'actions.

Cette note est à la fois :

- **un compte-rendu** de cette 4^{ème} réunion : elle reprend les points qui ont été discutés par le GTAL,
- **un document de travail** en vue de la prochaine réunion : elle propose une première organisation des pistes d'actions.

PERSONNES PRÉSENTES

Ont participé à la réunion les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Commune
GIRARDI	Tobia	Castelsarrasin
BYCZYNSKI	Nicolas	Cc du Terroir de Grisolles et Villebrumier
MARSAC	Karine	Dieupentale
SABATIER	Christophe	Finhan
POISSE	Bernard	Finhan
MASO	Natacha	Merville
TRECCANI	Marie-Thérèse	Merville
CRACCO	Denis	Merville / Grenade
SIEURAC	Pierre	Saint-Nicolas-de-la-Grave
TOPENOT	Marie-Claude	Saint-Nicolas-de-la-Grave
VALETTE	Christian	Verdun-sur-Garonne
BOUSCATIER	Claude	Verdun-sur-Garonne

Etaient excusés M. PINEL, Mme LEFEVRE et Mme AUBIN.

Etaient également présents :

Nom	Prénom	Organisme représenté
SANS	Fabienne	SMEAG
SIMON	Paul	SMEAG
BOUSQUET	Hervé	Cabinet Lindenia
SIMONET	Guillaume	Université Toulouse

Ont assuré l'animation de la réunion : Stéphanie BROCHARD et Jean-Baptiste IRALOUR (cabinet MC2).

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Validation du compte-rendu de la réunion n° 3
Présentation et validation du diagnostic global
Présentation du déroulement de la 2^{ème} phase du projet
Validation et hiérarchisation des enjeux par le GTAL
Identification de pistes d'actions par le GTAL
Organisation des prochaines réunions

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION N° 3

Le groupe n'a pas fait de commentaires sur le compte-rendu de la réunion n°3. Le compte-rendu est considéré comme étant validé.

PRÉSENTATION ET VALIDATION DU DIAGNOSTIC GLOBAL

Les trois premières réunions du GTAL ont permis de poser un diagnostic du territoire fluvial autour de trois grandes thématiques : activités socio-économiques, espaces naturels et biodiversité, crues et inondations.

Les éléments de diagnostic recueillis lors de chaque réunion ont été compilés dans un diagnostic global permettant d'avoir une vision transversale, et non plus thématique, des caractéristiques du territoire.

Le diagnostic global a été présenté au groupe sous la forme de deux tableaux, l'un récapitulant les principaux atouts et faiblesses du territoire, l'autre les opportunités et les menaces pour le territoire dans les années à venir.

Ces deux tableaux ont fait l'objet de discussions au sein du groupe. Les précisions apportées par les membres du GTAL ont été prises en compte, elles portent en particulier sur deux points :

- **Les zones humides** : pour le groupe, il faut les mentionner de façon explicite car elles sont une caractéristique essentielle du territoire et leur préservation est une question importante à traiter ;
- **L'entretien des berges** : ce point mérite d'être détaillé pour ne pas laisser croire à un manque d'entretien généralisé des abords du fleuve, le manque d'entretien concerne des zones délimitées, qu'elles soient laissées en friche ou que l'évolution naturelle des boisements donne l'impression de friches.

Le diagnostic global, tel qu'il a été complété par le groupe, est présenté dans les deux tableaux suivants :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une meilleure qualité de l'eau ✓ Les nombreuses zones humides ✓ Des terres d'alluvions ✓ Des espèces remarquables ✓ Les effets bénéfiques des crues ✓ La perméabilité des sols sur le territoire ✓ Des systèmes de surveillance et d'alerte en cas de crue améliorés (en théorie, depuis la crue de juin 2000) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'enfoncement du lit ✓ La baisse du niveau d'eau ✓ Des crues moins fréquentes mais plus fortes ✓ La dépendance au fleuve et la vulnérabilité de l'agriculture ✓ Le classement en DPF ✓ Le manque d'entretien des zones à l'abandon (friches privées et/ou DPF) en bord de Garonne ✓ La faible accessibilité au fleuve ✓ Les effets parfois contreproductifs des protections règlementaires

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un développement économique plus durable en s'appuyant sur les richesses naturelles du territoire fluvial (ex. pour le tourisme vert, l'agriculture biologique) ✓ Une meilleure prise en compte du fonctionnement du cours d'eau et des zones humides dans l'aménagement du territoire en s'appuyant sur les connaissances locales et en faisant davantage découvrir le fleuve ✓ A minima une stabilisation de l'existant (un arrêt aux dommages infligés au fleuve à tous points de vue) notamment à travers des initiatives et projets locaux ✓ Une meilleure maîtrise des risques en ayant une vision globale du fleuve 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un manque d'eau accru du fait des pressions croissantes sur la ressource ✓ Un risque d'érosion accru des berges du fait du rapprochement des activités humaines en bord de Garonne et des mouvements du fleuve ✓ La poursuite de la perte de biodiversité, du morcellement des espaces naturels et de la disparition des zones humides en lien avec la poursuite de l'étalement urbain et de l'exploitation de gravières ✓ Une dégradation des paysages et des berges en lien avec le devenir incertain des peupleraies ✓ Les changements climatiques avec des périodes d'étiage accrues, des crues/inondations encore plus rares et plus fortes

PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT DE LA 2^{ÈME} PHASE DU PROJET

La 2^{ème} phase du projet TFE vise à proposer, à partir du diagnostic global du territoire, un plan d'actions.

Il s'agit pour le GTAL d'établir ce plan d'actions en se mettant d'accord sur :

- les défis, autrement dit les enjeux, à relever,
- les priorités à se donner pour relever ces défis, c'est-à-dire les axes d'intervention à privilégier,
- les objectifs ou buts que l'on cherche à atteindre pour chaque priorité d'intervention,
- les actions à mettre en œuvre pour tendre vers ces objectifs.

La construction d'un plan d'actions étant un exercice relativement théorique, il a été proposé au groupe de travailler dans un premier temps essentiellement sur les défis/enjeux, puis sur les pistes d'actions.

VALIDATION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Des propositions d'enjeux ont été soumises au groupe. Elles ont fait l'objet de discussions, le groupe ayant en particulier estimé que la dimension environnementale des enjeux n'apparaissait pas suffisamment. Il est ressorti de ces discussions les points suivants :

- **Un des principaux enjeux porte sur l'espace de mobilité du fleuve** : se mettre d'accord sur l'« espace de liberté »¹ à restituer au fleuve est essentiel. Cet enjeu ne figurait pas parmi les propositions, il a été ajouté.
- **Il existe un enjeu relatif à la ressource en eau**, mais il mérite d'être reformulé. Ce n'est pas tant la maîtrise des usages que leur adaptation à la ressource en eau qui est importante : l'enjeu est de préserver la ressource en eau existante tout en sachant qu'il est impossible de stopper tous les usages. La proposition initiale a été reformulée en ce sens.
- **La préservation du fonctionnement naturel du fleuve est indissociable du développement socio-économique**. Parler de juste équilibre entre activités socio-économiques et fonctionnement du fleuve ne veut pas dire grand-chose pour le groupe. L'enjeu est d'adapter les activités socio-économiques au fonctionnement du fleuve, autrement dit il s'agit de tenir compte du fonctionnement naturel du fleuve pour développer des activités socio-économiques.
- **Un nouvel enjeu émerge, à savoir la création de nouvelles ressources en eau** pour répondre aux besoins.

¹ La notion d'« espace de liberté » est celle qui a été utilisée par le GTAL. Sa définition sera précisée au cours des deux prochaines réunions. Elle se rapproche de l'« espace fonctionnel » du fleuve qui correspond à l'espace dont un cours d'eau a besoin pour assurer ses diverses fonctionnalités : laisser s'écouler l'eau en cas de crue, dissiper l'énergie hydraulique, maintenir un équilibre sédimentaire (à travers les processus d'érosion, de transport et de dépôt), permettre des échanges équilibrés entre la nappe et la rivière, fournir un cadre de vie et permettre la libre circulation des espèces aquatiques et terrestres, jouer un rôle d'épuration des eaux, participer au cadre de vie et aux paysages.

Par la suite, pour définir, parmi ces enjeux, ceux que le groupe juge prioritaires, trois gommettes ont été remises à chaque participant. Chacun les a collées en face des enjeux qu'il classe comme étant les trois principaux.

Le tableau suivant présente le résultat des discussions et de la priorisation des enjeux par le groupe :

Enjeux	Priorité
Préserver la ressource en eau (quantité, qualité) en adaptant les usages	10
Concilier activités socio-économiques et fonctionnement naturel du fleuve (pour maîtriser les risques et préserver le patrimoine)	9
S'accorder sur l'« espace de liberté » à restituer à la Garonne pour améliorer son environnement	8
La création de ressources en eau pour augmenter les volumes disponibles	5
La capitalisation et le partage de la connaissance du fleuve	4
Une approche globale du fleuve dans une logique de solidarité amont-aval	1

A l'issue du vote, une discussion s'est engagée sur la place à accorder à la recherche d'une meilleure solidarité amont-aval, cet enjeu n'ayant recueilli qu'un vote. Deux points sont ressortis de la discussion :

- la notion de « solidarité amont-aval » n'a pas été comprise de la même manière par tout le monde : pour certains, le terme de solidarité a une signification forte, ils auraient peut-être privilégié la notion d'« approche globale ».
- la solidarité amont-aval peut être considérée comme un enjeu sous-jacent à tous les autres enjeux mentionnés, comme une problématique transversale.

Pour tenir compte de cette discussion, l'intitulé de ce dernier enjeu a été reformulé.

Les discussions du GTAL lors des prochaines réunions pourront permettre de préciser la formulation de chacun des enjeux.

IDENTIFICATION DE PISTES D' ACTIONS PAR LE GTAL

Le GTAL a ensuite réfléchi à des pistes d'action pour répondre aux trois premiers enjeux. Pour chaque enjeu, les idées qui ont émergé sont présentées sous forme de tableaux dans l'objectif de faire une première analyse de l'échelle à laquelle chaque piste d'action pourrait être mise œuvre en œuvre.

Cette analyse de l'échelle de mise en œuvre des actions sera poursuivie avec le groupe lors des prochaines réunions, elle pourra permettre de cibler les actions à intégrer dans le plan d'actions final.

Concernant l'adaptation des usages à la ressource en eau (en quantité et qualité) :

Pistes d'action identifiées	Echelle de mise en œuvre
<p>Encourager les gens à collecter les eaux de pluie pour les usages domestiques extérieurs : il s'agit d'inciter les individus à modifier leurs habitudes pour l'arrosage de leurs jardins par exemple. Il existe déjà des incitations fiscales pour l'installation de réservoirs d'eau de pluie, mais d'autres formes d'incitation pourraient être envisagées.</p>	Global/local
<p>Arbitrer les usages par le prix de la ressource : pour une partie du groupe, une piste pourrait être de mettre en place un tarif progressif pour les prélèvements et consommations en eau, mais pour d'autres participants, le principe qui doit prévaloir est surtout celui du « pollueur-payeur » car ils ne voient pas pourquoi ils devraient payer pour les dégradations causées par d'autres.</p>	Global/local
<p>Taxer les gravières : pour certains membres du groupe, l'exploitation des gravières utilise la ressource en eau pour nettoyer les graviers, cette utilisation pourrait être taxée (au m³ de granulats nettoyés par exemple). Toutefois, cette idée ne fait pas l'unanimité au sein du GTAL, d'autres participants pensent que les incitations doivent être privilégiées par rapport aux sanctions, or cette taxe correspondrait à une sanction, et les montants collectés ne serviraient qu'à réparer les dommages causés par l'exploitation alors qu'il faudrait inciter les exploitants à modifier leurs pratiques.</p>	Global
<p>Favoriser le recyclage des déchets du bâtiment : c'est à long terme la meilleure façon de devoir moins recourir aux gravières, mais on s'éloigne sans doute d'un Plan d'action propre à la Garonne.</p>	Global
<p>Améliorer la performance de l'irrigation : l'irrigation s'est généralisée, les techniques de pompage de l'eau souterraine se sont développées, aujourd'hui les installations pompent plus et plus vite l'eau des nappes, les capacités de pompage sont devenues supérieures aux capacités de recharge des nappes. L'enjeu est surtout d'optimiser l'irrigation.</p>	Global
<p>Simplifier la gouvernance : beaucoup d'acteurs sont présents, mais le rôle et les responsabilités de chacun ne sont pas clairs et finalement on a l'impression que rien ne bouge. Il faut clarifier les choses : donner à un acteur la responsabilité et les moyens de s'occuper du fleuve (la DDE s'en chargeait auparavant). Les communes, à travers le pouvoir de police du Maire, pourraient peut-être jouer un rôle plus important dans la police de l'eau.</p>	Global/local

Concernant l'adaptation des activités socio-économiques au fonctionnement du fleuve (maîtrise des risques, préservation du patrimoine) :

Pistes d'action identifiées	Echelle de mise en œuvre
<p>Soutenir des micro-projets : localement, les gens ont des idées pour créer des activités liées au fleuve et qui le valoriseraient (pour mettre en place des navettes sur le fleuve par exemple), il faut les aider à les concrétiser, notamment financièrement.</p>	Local
<p>Maîtriser l'artificialisation des sols : les études régionales montrent que l'artificialisation (urbanisation, zones d'activités, voies de circulation,...) progressent plus vite que la population. Il faut mettre un frein à cette évolution : de ce point de vue, la solidarité amont-aval doit être réinterrogée, car une artificialisation en amont a des conséquences sur le comportement du fleuve en aval.</p>	Global/local
<p>Favoriser la ripisylve : elle favorise la bonne tenue des berges.</p>	Local

Pour répondre à l'enjeu « s'accorder sur l'« espace de liberté » à restituer à la Garonne pour améliorer son environnement » :

Pistes d'action identifiées	Echelle de mise en œuvre
<p>Informé sur le fonctionnement du fleuve, faire connaître, rappeler et/ou expliquer les règles, et ne pas tout interdire. Un débat a eu lieu sur les pratiques de « l'interdit » : tout le monde s'est accordé pour souligner la nécessité d'expliquer l'interdit, donc d'informer davantage. Certains pensent qu'il faut même aller jusqu'à « interdire d'interdire », car trop d'interdits sans explication et sans information ne conduit pas vers du positif.</p>	Local
<p>Restaurer les zones humides, les espaces naturels et les bords de Garonne : durant les réunions de diagnostic, des idées ont été évoquées et mériteraient d'être considérées de plus près. Des travaux sur les bras morts, la réouverture mécanique de chenaux, la délimitation de zones d'inondation calculées, la plantation d'arbres, ...</p>	Local
<p>S'accorder sur les enrochements : restituer un espace de liberté à la Garonne peut impliquer de laisser la Garonne éroder à certains endroits pour se reconstruire à d'autres endroits, toutefois les participants ne sont pas tous d'accord sur les pistes d'actions à envisager sur ce point.</p>	Local
<p>Créer une roselière à St-Nicolas : une roselière a été créée à Boussens, sur le même principe, une roselière pourrait être envisagée</p>	Local

Pistes d'action identifiées	Echelle de mise en œuvre
autour du plan d'eau en utilisant la vase dans le fond du plan d'eau.	

Ces idées sont présentées de façon synthétique dans le tableau ci-dessous. Elles ont été organisées en 4 niveaux : enjeux, axes, objectifs et pistes d'actions.

Le libellé des enjeux, les actions à proposer et leur organisation en un plan seront approfondis et complétés lors des réunions n°5 et 6 du GTAL.

Enjeux	Axes d'intervention	Objectifs	Pistes d'actions
Préserver la ressource en eau (quantité, qualité) en adaptant les usages	Une meilleure gestion de la ressource en eau	Optimiser la gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les gens à se doter de réservoirs d'eau de pluie individuels - Arbitrer les usages par le prix de la ressource - Taxer les gravières - Favoriser le recyclage des déchets du bâtiment - Améliorer la performance de l'irrigation
	Une gouvernance plus efficace	Avoir un acteur bien identifié et doté de moyens pour assurer la police	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier la gouvernance - Accorder aux communes et/ou aux communautés de communes un pouvoir de police des cours d'eau et une aide financière leur permettant d'assurer ce pouvoir.²
Concilier activités socio-économiques et fonctionnement naturel du fleuve (pour maîtriser les risques et préserver le patrimoine)	Le développement de micro-activités respectueuses du fleuve	Encourager les initiatives locales qui visent à créer des activités respectueuses du fleuve	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir (financièrement) des micro-projets
	Une meilleure prise en compte du « devenir de la Garonne » dans les plans et schéma de développement socio-économique (urbanisme, activités commerciales, voies de communication, ...	Limiter l'artificialisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'artificialisation des sols - Favoriser (le bon état de) la ripisylve

² Le maire ne peut prendre, de son propre chef, des mesures de police des cours d'eau, sauf à justifier d'un péril imminent (CE, 2 décembre 2009, commune de Rachecourt-sur-Marne). En effet, le Code de l'environnement énonce que « l'autorité administrative », à savoir le Préfet, « est chargée de la conservation et de la police des cours d'eau non domaniaux » (article L.215-7). L'article L.215-12 du même code semble nuancer le précédent article en rajoutant que « les maires peuvent, sous l'autorité des Préfets, prendre toutes les mesures nécessaires pour la police des cours d'eau », lorsqu'il s'agit de cours d'eau non domaniaux. La question reste entière pour les cours d'eau domaniaux.

Enjeux	Axes d'intervention	Objectifs	Pistes d'actions
	zones de loisirs, ...)		
S'accorder sur l'« espace de liberté » à restituer à la Garonne pour améliorer son environnement	La définition partagée de l'espace de liberté du fleuve	Sensibiliser, informer, échanger, s'accorder sur l'espace de liberté nécessaire au fonctionnement naturel du fleuve	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, faire connaître, rappeler et/ou expliquer les règles, et ne pas tout interdire - S'accorder sur les enrochements
	La mise en œuvre de travaux pour restituer à la Garonne un espace de liberté	Concevoir et réaliser des travaux de restauration de l'espace de mobilité de la Garonne	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les zones humides, les espaces naturels et les bords de Garonne : travaux sur les bras morts, réouverture mécanique de chenaux, délimitation de zones d'inondation calculées, plantation d'arbres sur un linéaire important. - Créer une roselière à St-Nicolas

ORGANISATION DES PROCHAINES RÉUNIONS

A l'issue de la réunion, la date de la 5^{ème} réunion a été fixée :

R	Thème/Objectif	Date	Horaire	Lieu
R5	Approfondissement des pistes d'actions	Jeudi 14 mars 2013	19h00 – 21h00	A définir